

L'An mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, le son

Mariage de douze février à une heure du soir, par devant nous, Jullien
 Brown Charles, Adjoint au Maire de la commune de Samois, com-
 et de Dubray sement de Versailles, département de Seine-et-Oise, délégué des
 républicaine Louise par arrêté en date du dix-huit mai mil huit cent quatre-

12 Février

vingt pour remplir les fonctions d'officier de l'état civil de la com-
 mune, étant en l'une des salles de la Mairie, sont comparus respec-
 tivement le sieur BROWN Charles, marchand de vin
 de trente ans, né le dix-neuf janvier mil huit cent soixante
 à Blois (Loire), domicilié à Paris, rue Rochechouart, n^o
 soixante-quatorze, fils majeur et légitime de Brown Charles
 le treize février mil huit cent soixante-quinze à Paris (cinq
 arrondissement), et de Cotte Louise Adrienne Clara, décédée le
 novembre mil huit cent quatre-vingt-huit à Paris (cinq
 arrondissement), divorcée de Condé Camandine Prudence, précédant
 comme libre dans l'exercice de ses droits, ses aïeuls paternels et
 aïeuls maternels étant décédés, ainsi qu'il sera dit ci-après, Et la
 fille Dubray républicaine Louise, couturière, âgée de dix-sept ans,
 dix-huit mai mil huit cent quatre-vingt à Samois où elle
 avec sa mère, rue de Paris, numéro cent soixante-un, fille légitime
 légitime de Dubray Léon Désiré, décédé à Samois le vingt-quatre
 vier mil huit cent quatre-vingt-quatre, et de Voyer Hélène Elise
 cinthe, journalière, âgée de cinquante-un ans, précédant avec
 l'assistance de sa mère ici présente et expressément consentant
 quels nous ont requis de procéder à leur mariage projeté, dont
 publications légales ont eu lieu en cette mairie les dimanches
 janvier et six février mil huit cent quatre-vingt-dix-huit,
 opposition, et à cet effet, nous ont représenté l'acte de naissance
 futur, l'acte de décès du père du futur, l'acte de décès de la mère
 l'acte de transcription d'un arrêt rendu par la Cour d'appel de



le six avril mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, pr^{es}entant le
divorce du précédent mariage en futur, un certificat délivré en la
mairie du neuvième arrondissement de Paris attestant que les
publications légales du mariage projeté des comparants ont eu
lieu en ladite mairie les dimanches précités honte jânnés et six
févriers mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, sans opposition.
Après avoir visé ces pièces, dûment legalisées, pour être annexées, nous
étant fait représenter l'acte de naissance de la future et l'acte
de décès du père de la future, inscrits sur les registres de l'état civil
de cette commune, nous avons, de ces actes et pièces, donné lecture
aux parties comparantes et requérantes, assistées des quatre té-
moins ci-après nommés et qualifiés, ainsi que du chapitre six
du titre du mariage du Code civil sur les droits et devoirs res-
pectifs des époux. Le futur militaire du futur époux, présenté
par ce dernier, constate que ledit futur époux fait partie de la
réserve de l'armée active. Les comparants, de ce interpellés, nous
ont, à l'instant déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de
mariage entre les futurs. Conformément à l'avis du Conseil
d'état du quatre thermidor, an treize, la future épouse et les qua-
tre témoins nous ont affirmé, sous la foi du serment, qu'ils
ignorent le lieu et la date du décès des aïeuls paternels et des
aïeuls maternels du futur époux, ainsi que le dernier domi-
cile desdits aïeuls. Faisant droit à leur requête nous avons
ensuite reçu la déclaration du sieur Brown Charles qu'il prend
pour épouse la demoiselle Dubray Lucienne Louise et celle de la
demoiselle Dubray Lucienne Louise qu'elle prend pour époux le
sieur Brown Charles. En conséquence, nous avons déclaré, au
nom de la loi, que le sieur Brown Charles et la demoiselle Du-
bray Lucienne Louise sont unis par le mariage. C'est ce
que nous fait publiquement et en présence de messieurs

Hulot Edouard Louis, employé, âgé de vingt huit ans, demeurant à Sannois, rue de Paris, numéro cent soixante-sept, ami de l'époux, Richard Jules Léopold, employé, âgé de vingt-neuf ans, demeurant à Sannois, rue de Paris, numéro quatre-vingt-neuf, ami de l'époux, Derbray Edouard Léon cultivateur, âgé de vingt-huit ans, demeurant à Sannois, rue de Cernay, numéro deux, de l'époux, Derbray Jules Alexandre, employé, âgé de vingt-neuf ans, demeurant à Sannois, rue de Paris, numéro cent soixante-sept, père de l'épouse, témoins qui ont signé avec les nouveaux mariés, la mère de l'épouse, et avec nous, Guillaume Martin, Adjoint délégué, officier de l'état civil de la commune de Sannois, qui avons dressé le présent acte, et en avons donné lecture aux parties et aux témoins.

Monsieur Derbray Abelina Yoye
Edouard Hulot Jules Richard
Derbray
- L'Adjoint délégué -
Guillaume Martin